



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 09/2008
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2008, 1ère série**

**Séance de la commission
des finances :**

mercredi 20 février 2008

Vevey, le 14 février 2008

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

1/ *Objet du préavis*

Conformément aux dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement du 1^{er} juillet 2007 du Conseil communal et du règlement du 20 janvier 1988 de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une première série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2008.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires, qui ont fait l'objet de la communication municipale n° C 2/2002, du 17 janvier 2002.

2/ *Principes de régularisation des dépassements budgétaires*

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires, appliqués dès l'exercice 2003, sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis seraient déposés en avril, juin, septembre/octobre et décembre/janvier. Les crédits supplémentaires seront répartis en trois catégories :
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil,**
 - **Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil, n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation financière horizontale, fonds de régulation d'EtaCom, etc.),**
 - **Les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.**

- Présentation à la commission des finances et au Conseil communal, si des faits marquants le justifient, sous forme d'une communication, de quatre situations budgétaires successives (dépassements, économies, faits marquants de l'exploitation du budget), à :
 - **fin juin**
 - **fin septembre**
 - **fin décembre**
 - **prébouclément (mars-avril)**

3/ Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Le budget 2008, voté en date du 6 décembre 2007, comprend deux crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis n° 33/2007, réponse à la motion de Mme Danièle Kaeser "Quel avenir pour la musique classique sur la Riviera ?" – Crédit supplémentaire de fr. 25'000.— en faveur de la saison de musique de chambre Arts et Lettres;
- Préavis n° 34/2007, soutien à l'organisation des Jeux internationaux des écoliers dans la Riviera, en février 2009, crédit supplémentaire de fr. 150'000.—.

4/ Crédits supplémentaires demandés en 1ère série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2008, 1ère série.

Crédits supplémentaires déjà engagés par la municipalité

121 Administration générale

121.3111 Achats mobilier, machines et matériel

Budget fr. 7'000.— Crédit supplémentaire fr. 4'700.—

Acquisition de deux logiciels permettant d'assurer une mise en page professionnelle de tous les documents imprimés par le Centre d'impression.

121.3185 Enquête sur le commerce veveysan (nouveau compte)

Budget fr. —.— Crédit supplémentaire fr. 49'500.—

Mandat confié à GestionCité, à Renens par la Commune et la SIC pour réaliser une enquête sur le commerce veveysan du secteur Vieille-Ville.

Les étapes de cette enquête peuvent être résumées comme suit :

- Etablissement d'un répertoire commercial de la zone Centre historique et du quartier Est de la ville;
- Détermination des spécificités commerciales du quartier Centre historique et du quartier Est;
- Recommandations pour un positionnement commercial cohérent du pôle "Centre historique / Quartier Est" en fonction des trois autres pôles commerciaux "Centre St-Antoine / Centre Midi-Coindet-Migros / Cité-Centre – Coop Simplon";
- Etude de la composante financière (modalités de perception d'une taxe affectée à la promotion et au développement du commerce veveysan, déterminer les avantages de la perception d'une taxe selon la nouvelle Loi cantonale (LCom).

Le coût du mandat confié à GestionCité s'élève à fr. 61'500.— au total, dont à déduire une participation de la SIC, de fr. 12'000.—.

141 Personnel, charges sociales, assurances

141.3185.01 Honoraires pour audits

Budget fr. —.— Crédit supplémentaire fr. 14'000.—

Par sa communication n° C 03/2007, du 17 janvier 2008, la Municipalité a informé le Conseil communal qu'une analyse de la direction de l'urbanisme et des constructions avait été confiée à une société spécialisée. Le coût de cette analyse s'élève à fr. 13'000.—.

276 Immeuble à caractère social du Panorama

257.3141 Entretien courant des bâtiments

Budget fr. 70'000.— Crédit supplémentaire fr. 17'500.—

Création d'un nouveau bureau dans le hall, au rez-de-chaussée de l'immeuble, face à l'entrée principale, afin de pouvoir accueillir dans un endroit "discret" les usagers du Centre de jour et du Centre médico-social, ainsi que leur famille.

Crédits supplémentaires à engager après l'approbation du Conseil communal

121 Administration générale

121.3102 Achats jeu de société "La Suisse – Le Jeu"

(nouveau compte)

Budget fr. —.— Crédit supplémentaire fr. 22'000.—

La société RedCut S. à r. l., sise à Lausanne, a conçu un nouveau jeu de société, intitulé "La Suisse – Le Jeu". Ce jeu didactique doit permettre aux joueurs de mieux connaître et appréhender la réalité politique suisse, de réviser les notions de civisme apprises à l'école et oubliées depuis.

Le jeu est développé en partenariat avec Gameworks S. à r. l., à Vevey.

Parmi le public cible visé par la société RedCut, la Commune pourra utiliser ce jeu afin de préparer les jeunes à la citoyenneté, améliorer l'intégration des étrangers, fournir du matériel de support pour la procédure de naturalisation et promouvoir son image, en offrant un cadeau innovant et ludique pour les citoyens et invités. Il est possible d'inclure des cartes spécifiques pour Vevey.

La Municipalité a décidé d'acquérir 500 exemplaires du jeu "La Suisse-Le Jeu", comprenant 120 questions personnalisées sur Vevey.

123 Communication

123.3116 Achat de matériel de communication

(nouveau compte)

Budget fr. —.— Crédit supplémentaire fr. 50'000.—

La Municipalité souhaite doter la ville d'outils multimédias de communication à destination du grand public, pour tous les types d'informations (culturelles, commerciales, touristiques, pratiques, administratives, etc.).

Des discussions se sont déroulées avec la société veveysanne Frappe Communication S.A., qui recherche une zone pilote de grandeur nature afin de tester ses produits et de faire de Vevey un "Show-room" pour des clients potentiels. L'idée est de pouvoir profiter, grâce à un partenariat avec cette société, de produits à la pointe du progrès, cela à moindres frais.

Un budget sans partenariat avec Frappe Communication S.A. montre que la conception et la fabrication de ces outils de communication reviendraient à plus de 300'000 francs. Ici, l'engagement de la ville se limiterait à fr. 50'000.—. Le reste du budget est à la charge de Frappe Communication S.A., qui s'engage à fournir à la ville, par contrat, trois multi-boxes et deux écrans LED.

Il s'agit de produits conçus avec les techniques les plus modernes. Un design spécial a aussi été pensé (par la société Diabolo installée à Corseaux). Les écrans sont de la dernière génération. Un effort particulier est porté sur la lisibilité de ces derniers, même en plein soleil. Il est aussi tenu compte des variations de température, de l'humidité et des actes potentiels de vandalisme. Ces écrans permettent la diffusion de textes, d'images et même de films. Pour les multi-boxes, l'idée est de les doter d'un support "Eco-Point", à savoir un point de collecte d'objets usagés (à priori, piles, cd, ou dvd, capsules Nespresso et journaux gratuits). Il y a donc double utilité : informations sur la vie locale et utilité écologique.

Le contenu informatif de ces multi-boxes et écran LED est géré à 100 % par la Commune de Vevey. Nous décidons des informations diffusées et de leur actualisation. Celles-ci sont "pilotées" depuis un ordinateur à la ville. Dans un premier temps, il n'y a pas d'interaction avec les utilisateurs des bornes. Mais celle-ci est possible et réalisable dans un deuxième temps.

Avantages du projet :

- ✓ Diffusion d'informations veveysannes au public (citoyens et visiteurs);
- ✓ Communication à large échelle de notre patrimoine, de nos richesses, de nos activités;
- ✓ Vevey à la pointe du progrès;
- ✓ Preuve du savoir-faire local dans les technologies de pointe;
- ✓ Vevey, ville respectueuse de l'environnement;
- ✓ Soutien à une jeune entreprise, active dans le multimédia, en lien avec "Vevey, ville d'images";
- ✓ Investissement raisonnable pour Vevey, grâce à cet accord avec Frappe Communication S.A.;
- ✓ Possibilité de développer ces produits dans le futur.

Les bornes et écrans seront posés à Vevey pour une première période de test (en principe d'une année) et un bilan sera dressé à l'issue de celle-ci, qui déterminera la suite à donner à cette opération de communication à l'échelle du territoire de Vevey.

130 Subventions et manifestations diverses

130.3658.03 Promotion économique Montreux-Vevey (PROMOVE)

Budget fr. 102'000.— Crédit supplémentaire fr. 17'000.—

Dès 2008, la Municipalité a décidé d'augmenter de fr. 6.— à fr. 7.— par habitant sa contribution annuelle à PROMOVE. L'analyse des comptes annuels de PROMOVE montre que les subventions des communes, qui représentent le 65 % des sources de financement, sont restées inchangées depuis dix ans, alors que les charges ont augmenté, afin que les outils soient adaptés aux moyens modernes de promotion et de communication (informatique et site internet). Compte tenu de cette situation, qui engage PROMOVE dans une phase de déficit chronique non maîtrisable, l'association, qui ne dispose pas d'un capital de réserve, se voit contrainte à demander aux communes du district l'adaptation de leurs subventions.

130.3658.13 Subventions à des manifestations organisées par des tiers

Budget fr. 20'000.— Crédit supplémentaire fr. 10'000.—

Le chemin de fer musée Blonay-Chamby fête ses 40 ans cette année. Plusieurs événements de grande envergure sont planifiés afin de célébrer ces 40 années de bénévolat. Le budget de fonctionnement permettant de couvrir l'ensemble de ces manifestations s'élève à fr. 60'000.—.

La Municipalité a déjà octroyé fr. 17'500.—, à titre de subvention annuelle usuelle.

La société demande à la Municipalité de la soutenir financièrement, en plus du montant déjà versé, afin de réaliser son objectif, qui consiste notamment à réunir sept locomotives à vapeur en état de marche sur sa ligne durant les festivités officielles.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 09/2008, du 14 février 2008, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2008, 1ère série,
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2008, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de fr. 184'700.—.

* * * * *

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

  

Laurent Ballif P.-A. Perrenoud

Municipal-délégué : M. Laurent Ballif, syndic